

## Circulaire aux S1

### Spéciale congrès du SNES

#### SOMMAIRE

P. 1 : Edito

P. 2 : Vote sur les rapports  
d'activité et financier

P. 3 et 4 : Participer au congrès  
académique

Annexe 1 : PV de dépouillement  
et bulletins de vote

Annexes 2 et 3 : Bordereau de  
délégué et fiche d'hébergement

+ Liste des syndiqués à jour

### *Vote sur les rapports d'activité et financier*

### *Préparation du Congrès académique*

La présente circulaire vous est envoyée en tant que responsable d'une section d'établissement, ou syndiqué depuis plus de 2 ans. Elle vous est adressée nominativement car elle contient la liste des syndiqués à jour dans votre établissement.

Il s'agit de la préparation de notre prochain Congrès. Dans le cas où vous ne pourriez vous-même vous en charger, merci de transmettre au camarade qui pourra organiser le vote et la délégation au congrès.

Ce moment est important : en consultant les syndiqués, dans les établissements, sur les rapports d'activité et financier académiques et nationaux, on permet au SNES de poursuivre et d'enrichir sa réflexion, et de déterminer les grandes lignes de l'action.

Bref, c'est la vie démocratique et la construction des orientations de notre syndicat qui sont en jeu..

**Le bureau académique du SNES Orléans-Tours**

**Alors, votez et faites voter sur les rapports avant le  
mercredi 18 février et participez nombreux au congrès  
académique des jeudi 12 et vendredi 13 mars !**

C'est un moment important de la vie du syndicat. Peu d'organisations consultent régulièrement et individuellement leurs adhérents. C'est ce que fait le SNES, à l'occasion de la préparation de son Congrès.

Plusieurs supports sont proposés pour nourrir la réflexion : *L'US n° 676* pour les rapports d'activité et financier nationaux, et *son supplément* avec les rapports préparatoires, *le bulletin académique n° 190* (février 2008) pour la part académique.

Il s'agit de recueillir l'avis des syndiqués sur la façon dont la direction actuelle du SNES - nationale et académique - a mis en œuvre les orientations définies par les précédents congrès. L'avis de chacun sur cette activité des deux années écoulées permet de poursuivre, d'enrichir la réflexion et de déterminer les grandes lignes de l'action.

### ***Période de vote***

Le vote est ouvert du **mercredi 28 janvier au mercredi 18 février**.

### ***Qui vote ?***

Tous **les syndiqués à jour** de leur cotisation à l'ouverture du scrutin. Il est possible de voter par correspondance (les isolés et les retraités reçoivent le matériel). Pour les collègues en congé, c'est à la section d'établissement (S1) de leur fournir le matériel de vote. Pensez aussi aux syndiqués TZR en remplacement dans l'établissement ; leur nom n'apparaît que sur la liste d'émargement de leur établissement de rattachement, mais ils peuvent voter là où ils exercent au moment du vote (à condition de ne voter qu'une fois). Ils peuvent aussi voter par correspondance (ils ont reçu le matériel).

### ***Vote dans les établissements :***

Le responsable de la section d'établissement (S1) remet à chaque syndiqué le matériel de vote : 1 photocopie du bulletin de vote (voir l'annexe 1) et 2 enveloppes (une vierge pour le bulletin et l'autre, cachetée, portant le nom du votant et sa signature).

Chaque votant doit aussi signer la liste d'émargement établie sur la base des syndiqués à jour (voir la liste jointe à cet envoi).

Cette liste peut être modifiée ou complétée par le S1 : collègue nouvellement syndiqué, TZR qui désire voter dans son établissement de rattachement, etc.

### ***Vote par correspondance :***

Pour les isolés ou les collègues qui sont dans un établissement qui comprend moins de 4 syndiqués. Nous rappelons que les collègues absents de leur établissement (congés divers, etc.) et les collègues TZR peuvent également voter de cette manière.

### ***Dépouillement dans les établissements :***

Il peut se faire avant la date limite si tous les syndiqués ont voté et **au plus tard le mercredi 18 février**.

Le dépouillement effectué, il faut adresser au S3 la liste d'émargement et le PV de dépouillement (voir l'annexe 1) signé par deux membres au moins (**SNES – Vote RA/RF – 9, rue du faubourg Saint Jean – 45000 Orléans**).

### ***Quelques rappels :***

Ne peuvent voter que les syndiqués **à jour** de leur cotisation : elle peut être payée au moment du vote et transmise parallèlement au vote.

Bien vérifier la concordance entre nombre de votants et signatures. On peut joindre l'enveloppe signée si un collègue a voté mais oublié d'émarger.

Respecter les dates limites de clôture et d'envoi : **le mercredi 18 février**.

Le recensement final ainsi que le dépouillement des votes par correspondance aura lieu à Orléans le mardi 10 mars.

Il se tiendra **jeudi 12 et vendredi 13 mars 2009**  
à la maison des syndicats 18 rue de l'Oiselet à **St Avertin (37)**

**Qui peut participer ?**

Le congrès est ouvert à tous les adhérents à jour de leur cotisation 2008-2009.  
Chaque établissement peut envoyer au moins un délégué (1 délégué pour 1 à 20 syndiqués, puis 1 par nouvelle tranche de 20).

**Comment participer ?**

Le délégué doit déposer dans son établissement **une demande d'autorisation d'absence** pour exercice du droit syndical (disponible au secrétariat de l'établissement) au plus tard 24 heures à l'avance, mais compte tenu des congés, il est préférable de faire cette demande avant la sortie (le vendredi 20 février), en joignant la convocation (voir page suivante). Les cours n'ont pas à être remplacés ; il n'y a aucune retenue de salaire.

N.B. : cette autorisation ne peut vous être refusée ; elle est « de droit ».

Le jour du congrès le délégué se présente avec son mandat individuel rempli par le S1 (voir page suivante).  
Si des collègues non délégués veulent venir, nous transmettre leurs coordonnées pour que nous puissions leur envoyer l'autorisation nécessaire et éventuellement organiser l'hébergement.

**Rappel :**

C'est à l'issue de ses travaux que le congrès académique élira, parmi les délégués au congrès académique, ses délégués au congrès national.

**Organisation matérielle :**

Il existe des possibilités de stationnement à proximité. Des précisions seront données aux délégués lorsqu'ils seront connus.

Le S3 rembourse les frais de transport sur la base du tarif SNCF 2<sup>ème</sup> classe (un aller-retour par délégué), prend en charge les frais d'hôtel ainsi que les déjeuners de jeudi et vendredi. Une soirée « festive » est proposée jeudi soir, pour laquelle une participation sera demandée. Elle est ouverte à tous ceux, délégués ou non, qui souhaitent partager un moment convivial avec leur syndicat.

**Quelques formalités indispensables :**

**A** - Communiquer au SNES académique ([s3orl@sn.es.edu](mailto:s3orl@sn.es.edu)) la liste des personnes de l'établissement participant au congrès comme délégué ou individuellement (annexe 2).

**B** - Pour permettre au SNES d'Indre et Loire d'organiser ce congrès le mieux possible, il est impératif de renvoyer en même temps **par courrier ou par mail** ([s3orl@sn.es.edu](mailto:s3orl@sn.es.edu) et/ou [sn.es37@orleans.sn.es.edu](mailto:sn.es37@orleans.sn.es.edu)) **la fiche d'hébergement jointe** (annexe 3) ou de remplir le formulaire en ligne sur notre site : [www.orleans.sn.es.edu](http://www.orleans.sn.es.edu)

**Pour l'hébergement : les réservations sont indispensables pour que nous puissions prévoir les chambres.**

# CONVOCAATION

ORLÉANS, le 10 février 2009

A : .....

Cher(e) Camarade,

Tu es prié(e) d'assister aux travaux du Congrès Académique du S.N.E.S. dont tu es membre élu(e), qui aura lieu

les 12 et 13 MARS 2009 à St Avertin (37).

Cordialement,

Le Secrétariat Académique

V. MERCY

A joindre à la demande d'autorisation d'absence après avoir complété le(s) nom(s) du (des) délégué(s).

✂ -----

**SNES – ORLEANS - TOURS**

**MANDAT INDIVIDUEL DE DÉLÉGUÉ**  
*(doit être présenté à l'entrée du Congrès)*

**CONGRES ACADÉMIQUE : 12 ET 13 MARS 2009 à ST AVERTIN**

**NOM :** \_\_\_\_\_ **VILLE :** \_\_\_\_\_

**Prénom :** \_\_\_\_\_ **Département. :** \_\_\_\_\_

- Membre de la C.A. (\*)

- Délégué par le S1 (\*) du collège, du lycée (\*) : \_\_\_\_\_

Nombre de syndiqués au terme des votes : \_\_\_\_\_

Nombre de délégués envoyés par le S1 : \_\_\_\_\_

Signature du délégué (\*) : ☞

du membre de la CA (\*) : ☞

Signature du secrétaire de S1 ou du trésorier de S1 : ☞

(\*) Rayer la mention inutile